

Politiques africaines de l'informatique

L'UTILISATION de l'informatique dans le Tiers monde ne constitue pas à proprement parler une nouveauté. Introduite dès les années 60 par les pouvoirs publics, les filiales d'entreprises multinationales, ou sous la pression commerciale des constructeurs d'ordinateurs, l'informatique participe au renforcement du pouvoir à travers la mise en place de gros centres de traitement qui assurent le contrôle de toutes les utilisations. Contrôle administratif et économique en Afrique, contrôle fiscal à Panama, contrôle policier au Brésil, contrôle politique au Chili... (1). L'informatique, souvent synonyme de contrôle et de pouvoir, ne participe pas uniquement au renforcement de l'État, mais souvent aussi, et parfois contre celui-ci, intervient comme instrument stratégique des firmes multinationales afin d'intégrer leurs activités en pays hôte à l'espace de la firme.

Aujourd'hui l'idée séduit de présenter l'informatique comme la panacée pour sortir du sous-développement. Mais, la machine à vapeur n'a pas plus provoqué la révolution industrielle que la « puce miracle » n'assurera la fin du sous-développement. Il serait tout aussi erroné de situer la seule cause du sous-développement d'aujourd'hui dans un ratage de l'industrialisation d'hier que de présenter le sous-développement de demain comme la résultante univoque d'une non-informatisation d'aujourd'hui.

Si l'introduction de moyens informatiques peut cependant apporter une contribution importante à la solution d'un certain nombre de problèmes, il importe donc qu'elle soit menée dans le cadre de politiques nationales rigoureuses et réalistes, dégagées des mythes qui trop souvent prévalent encore. Il importe tout autant que soient recherchées les solutions appropriées hors de la tentation du simple transfert des solutions adoptées dans les pays industrialisés.

Une infrastructure centralisée

Dans la plupart des pays d'Afrique, au seuil des années 60, la disparition de l'administration coloniale laissait un vide dramatique pour les jeunes États qui ne disposaient en définitive ni de la technique, ni de la structure, ni du personnel qualifié pour assurer leur bonne gestion. Aussi certains pays optèrent très vite pour une informatisation de l'administration dans des proportions dépassant souvent celles existant en métropole, et firent appel à des sociétés de services pour installer de gros centres et les pourvoir en logiciels d'application. La société française SINORG fut le maître d'œuvre de l'installation de l'OCM (Office central de mécanographie) en Côte-d'Ivoire, dès 1964, pour le contrôle de l'exécution du budget de l'État. Le système mis au point fut ensuite étendu, d'une part, à une gamme plus large d'applications dans l'administration, d'autre part, géographiquement, à une vingtaine de pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Telle est la situation de beaucoup de pays de décolonisation récente qui se trouvent actuellement dotés d'une infrastructure lourde et centralisée et sont paradoxalement pénalisés pour leur évolution au regard de pays plus pauvres qui n'ont pas eu à l'époque les moyens de se doter d'ordinateurs (2).

Il est clair que le caractère centralisé des équipements mis en place ne constituait pas un choix délibéré de la part des acquéreurs, pas plus qu'il ne reflétait une situation spécifique des pays en voie de développement. Les matériels disponibles étaient conçus selon des modèles architecturaux articulant l'ensemble des organes autour d'une unité centrale cumulant les fonctions de calcul et de contrôle. La raison d'une telle conception tient certes au niveau de développement technologique de cette époque, mais, plus fondamentalement, aux stratégies des constructeurs d'ordinateurs qui en déterminent les orientations. La conception commerciale du leader IBM, de vendre un ordinateur non pas en tant qu'outil dont toute latitude d'utilisation est laissée à l'utilisateur, mais en tant que système intégré « solution en main » à un problème, fut d'une importance primordiale dans cette situation.

En raison du coût extrêmement élevé des équipements, seules des institutions de grande taille — administrations et grandes entreprises — pouvaient envisager de telles acquisitions et, tandis qu'IBM lançait le concept de « direction informatique » dans les grandes entreprises des pays industrialisés, dans les pays africains

(1) A. Mattelart et H. Schmucler, *L'ordinateur et le Tiers monde*, Paris, F. Maspero, 1983. (Cahiers libres. 374.).

(2) M. Bommensath, « De l'ordinateur-patron à l'ordinateur-outil dans le Tiers monde », *Le Monde Dimanche*, 12 sept. 1982.

concernés, le pouvoir politique pouvait s'assurer un contrôle étroit des infrastructures informatiques mises en place.

Depuis, les concepts ont évolué, les architectures se sont assouplies et allégées, les équipements se sont déconcentrés. Ces transformations ayant suivi un rythme progressif, dans les pays développés, les structures ont pu s'adapter, tant dans les administrations que dans les entreprises. Dans les pays du Tiers monde, en revanche, le remplacement ou la modernisation d'un équipement représente un poids budgétaire relatif sans commune mesure avec celui supporté par un pays industrialisé. La durée d'utilisation d'un matériel est donc bien plus élevée et la vétusté du parc de nombre de pays en voie de développement constitue aujourd'hui un handicap de taille pour un passage sans étape aux techniques modernes de traitement de l'information.

Aussi, jusqu'à ce jour, l'introduction de moyens informatiques en Afrique se limite-t-elle, à quelques exceptions près, à la solution de problèmes d'administration et de gestion. En outre, des pans entiers de la vie socio-économique, comme les mines, le bâtiment et les travaux publics, l'édition et la presse, l'agriculture, la santé, le tourisme et les services, restent encore peu touchés par l'informatique (3). Les applications industrielles sont, quant à elles, quasi inexistantes.

Les récents progrès techniques apparus au sein de l'industrie informatique ouvrent cependant des perspectives nouvelles pour les pays en voie de développement. En premier lieu, l'émergence de la micro-informatique à travers l'intégration d'un nombre croissant de fonctions sur un même composant a permis à la fois une chute spectaculaire des rapports prix/performance et une miniaturisation croissante d'équipements de plus en plus puissants. Parallèlement, les progrès réalisés en matière de logiciels ont permis l'extension des applications à un domaine de plus en plus vaste. Enfin, les technologies nouvelles en matière de télécommunications et de réseaux informatiques permettent d'envisager de donner accès aux moyens informatiques à un nombre croissant d'utilisateurs et d'assurer une exploitation efficace de l'information, de sa saisie à la source à son stockage et traitement, et à son utilisation.

Mais, aujourd'hui comme hier, l'introduction d'ordinateurs conçus dans des pays industrialisés implique bien souvent l'importation des modes d'utilisation qui leur sont attachés et qui n'ont aucune raison a priori de correspondre aux besoins réels de pays en voie de développement. S'il y a dans l'informatique d'aujourd'hui une chance à saisir pour les pays du Tiers monde,

(3) S. Karaoui, « Informatique et emploi en Afrique », *Convention Informatique*, 1982, Vol. B, pp. 51-56.

encore faut-il éviter une informatisation anarchique et assurer la maîtrise et la cohérence du processus. C'est l'instrument qu'il faut adapter à la structure socio-économique, non l'inverse, et une notion comme celle d'informatique répartie doit être maniée avec dextérité afin d'assurer une efficacité réelle et non destructurante (4). L'informatique ne constitue en aucun cas une solution miracle au sous-développement, pas plus qu'elle ne l'est à la crise internationale. Le souci d'assurer le passage de « l'ordinateur-patron » à « l'ordinateur-outil » pour reprendre les expressions de M. Bommensath (5) devrait tenir une place centrale dans les politiques informatiques à mettre en œuvre dans les pays africains.

L'enjeu de l'informatisation

La maîtrise des technologies informatiques apparaît de plus en plus comme un enjeu fondamental pour chaque État. L'irruption de la micro-électronique accélère le processus de diffusion des technologies de traitement automatisé de l'information à travers les structures socio-productives. Les pays du Tiers monde sont eux aussi concernés par ce processus, plus largement que dans le seul domaine déjà abordé de l'administration et de la gestion, jusqu'aux applications industrielles elles-mêmes.

Dans ce premier champ, le domaine des applications peut s'étendre de façon bénéfique dans des structures assouplies. La circulation et la valorisation de l'information à l'échelle du pays, que peut permettre la mise en place d'équipements informatiques correctement distribués, constituent sans aucun doute un facteur d'amélioration de l'efficacité de l'administration et de la gestion nationale. La disponibilité sur le marché de matériels peu onéreux, accessibles aujourd'hui aux PME, permet à celles-ci de s'en pourvoir pour assurer les tâches quotidiennes de gestion.

Dans le domaine industriel, l'informatique est la clef de nombreux gains de productivité et, donc, facteur de compétitivité mondiale pour chaque industrie nationale. Dans la crise actuelle, les pays industrialisés tendent à rapatrier progressivement une part importante des activités manufacturières situées dans des zones à bas salaires en recourant à une production automatisée encore moins coûteuse. L'introduction de l'informatique dans l'industrie devient donc inéluctable pour les pays en voie de développement dont les activités sont orientées vers l'exportation. Certes, les conséquences peuvent être lourdes sur l'emploi, ce qui amène les

(4) Z. Mekongo-Zoa, « Micro-informatique et décentralisation », *Cameroon Tribune*, 19 juil. 1983.

(5) M. Bommensath, *art. cit.*

gouvernants, tant en Afrique qu'en Amérique latine, à considérer qu'il faut, dans un premier temps au moins, tenir à l'écart de ce processus les industries orientées vers le marché intérieur (6). Mais le problème de l'emploi se pose aussi en termes de qualification. Or, l'automatisation des processus de production conduit souvent à une déqualification du serveur de la machine et à une demande accrue en personnel de haut niveau pour assurer le réglage, le contrôle et la maintenance, au détriment de tout l'échelon intermédiaire des qualifications moyennes (7). Aussi, certains pays du Tiers monde qui souffrent d'un manque aigu de personnel dans ces dernières catégories pourraient tirer parti de cette caractéristique par l'installation de lignes de production automatisées, tant pour le marché local que pour l'exportation. Dans le même temps, il faut tenir compte de l'intérêt que peuvent représenter les ateliers flexibles pour la production de petites séries. Ils forment, en effet, des ensembles industriels dont la gestion automatisée — robots, machines à commande numérique, chariots de transferts... — permet à volonté de remodeler la structure afin de mettre en place des lignes de production diversifiées. L'amortissement d'un tel investissement peut alors être réalisé sans recours à une production de masse, ce qui représente un intérêt particulier pour des pays disposant d'un marché intérieur restreint.

La domination des firmes multinationales et la nécessité de politiques informatiques

L'industrie informatique est mondialement dominée par un petit groupe de firmes multinationales et on peut redouter que le développement de l'informatisation ne constitue en fin de compte, pour des pays qui ne maîtrisent ni la conception, ni la production de ces équipements, qu'un facteur de renforcement de la dépendance.

Les produits mis sur le marché sont annoncés de façon quasi simultanée d'un bout à l'autre de la planète. De plus en plus, on assiste à un mouvement d'homogénéisation du marché et ce sont les plus gros constructeurs qui définissent de fait l'ensemble des standards, depuis les standards techniques jusqu'aux standards d'utilisation eux-mêmes. La micro-informatique, avec l'émergence d'une myriade de petits constructeurs, pouvait sembler, dans un premier temps, offrir une alternative à la domination des géants de l'industrie, mais l'entrée différée d'IBM et la position de tête,

(6) M. Burdbridge, « Roundup in robotique dans la production et ses perspectives d'avenir », *Datamation*, mars 1983.

(7) Y. Lasfargue, *L'utilisation de la robotique*, Rapport au Conseil Économique et Social n°9 du 2 avr. 1982.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES PRINCIPALES

Pays	Organisme chargé de politique informatique	Date de création	Plan informatique	Contrôle des acquisitions
ALGÉRIE	CNI — Commissariat National à l'Informatique	1969	1978	Le CNI a le monopole des importations
CONGO	OCI — Office Congolais d'Informatique	1972	1982	OCI tant pour les administrations que pour les entreprises
CÔTE D'IVOIRE	CNTI - Commission Nationale pour le Traitement de l'Information CNI — Commission Nationale de l'Informatique SGI — Secrétariat Général à l'Informatique	1980 1983	Plan 81-85	SGI — contrôle et orientation des acquisitions dans le secteur public ; incitatif pour le secteur privé
MAROC	CETI — Commission d'Études du Traitement de l'Information	1968	X	CETI — contrôle et orientation des acquisitions dans l'administration.
NIGERIA	CCC — Central Computer Committee			L'agrément du CCC est nécessaire pour toute acquisition d'ordinateur
TOGO	CENETI — Centre National d'Études et de Traitements Informatiques	1982	En cours d'élaboration	Le CENETI agit comme expert auprès des administrations et conseil auprès des entreprises
TUNISIE	CNI — Centre National Informatique Secrétariat Permanent	1977 1982	1978	Le CNI est chargé du développement et du contrôle des acquisitions dans l'administration dans le cadre des priorités définies par le plan
ZAÏRE	COPIZ, Conseil Permanent de l'Informatique au Zaïre ; fusionné avec le Service Présidentiel de l'Informatique, il devient le SPIZ : Service Présidentiel pour la Promotion de l'Informatique au Zaïre	1976 1983	1977	Le COPIZ édicte des normes d'acquisition et d'utilisation, et contrôle les acquisitions dans l'administration et le secteur public

POLITIQUES INFORMATIQUES EN AFRIQUE

Formation		Industrie et réalisations particulières
Objectif prioritaire	Organismes	
x	CERI - 1969 Université CNTI - 1973	<i>Logiciel</i> : Le CNTI agit également comme fournisseur de programmes standards. <i>Matériel</i> : Montage de mini-ordinateurs SEMS à partir de 1977.
x		<i>Maintenance</i> : organisme national en projet. <i>Bases de données</i> : constitution d'une base nationale.
x	ISI - Institut supérieur d'informatique créé en 1981 au sein de l'INSET	<i>Maintenance</i> : projet de constitution d'une capacité nationale de maintenance comme première étape en vue d'un futur potentiel industriel - montage, sous-traitance.
x		<i>Matériel</i> : Fabrication envisagée en sous-traitance de matériels à technologie simple et à marché spécifique comme les terminaux à caractères arabes.
x		Un minimum de 40 % du capital de filiales locales des firmes informatiques doit être détenu par des Nigériens.
x		Réalisation d'un « Tableau de bord présidentiel » en collaboration avec l'IBI.
x	INSI - Institut National des Sciences de l'Informatique	<i>Maintenance</i> : projet d'un Centre National de Maintenance du Matériel Scientifique. <i>Logiciel</i> : opérations conjointes envisagées avec des firmes françaises pour le marché des pays arabes.
x		

en termes de parts de marché, qu'il est en train de ravir à l'actuel leader « Apple » témoignent du mouvement de rationalisation-concentration de l'industrie qui n'épargnera pas le secteur des micro-ordinateurs.

L'Afrique ne représentait pas, jusqu'à peu, un marché très attractif pour les firmes multinationales de l'informatique. Seuls, quelques constructeurs comme IBM, le français CII-HB en Afrique francophone et l'anglais ICL en Afrique anglophone, y sont implantés de longue date. Mais le ralentissement de la croissance des marchés des pays industrialisés et la lutte pour la survie des plus petits constructeurs poussent un nombre grandissant de firmes à ne plus négliger de tels marchés dont les perspectives d'extension semblent prometteuses. Leur pénétration devient un enjeu commercial et certaines firmes comme Burroughs y développent une politique proche du dumping pour y assurer leur implantation.

La définition et la mise en œuvre de politiques nationales rigoureuses de l'informatique apparaissent aujourd'hui d'une extrême urgence, d'autant que la taille réduite des marchés impose de limiter le nombre de fournisseurs en présence afin d'éviter la formation de parcs hétéroclites et d'assurer un niveau satisfaisant de maintenance des systèmes installés. Il est intéressant de noter à titre illustratif qu'en Côte-d'Ivoire, si l'on compte actuellement près de 25 fournisseurs de micro-ordinateurs, seuls cinq d'entre eux assurent une réelle maintenance.

L'émergence d'une prise de conscience à ce niveau dans de nombreux pays du Tiers monde, et d'Afrique en particulier, a donné lieu, dès la fin des années 70, à l'élaboration de plans et de politiques de l'informatique qui témoignent d'une volonté de maîtrise du processus de l'informatisation. Consciente de l'importance de la recherche de solutions régionales, l'IBI (8) organisait en novembre 1979 à Abidjan une « conférence pour l'intégration de l'informatique africaine », laquelle insistait sur l'urgence de la mise en œuvre de politiques nationales dont une coordination pourrait être assurée à l'échelle du continent au sein de l'OUA.

Les politiques mises en œuvres : la nécessité d'une intégration régionale

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des principales politiques de l'informatique en Afrique selon les grandes lignes

(8) Intergovernmental Bureau for Informatics ; l'IBI est une organisation intergouvernementale dépendant de

l'UNESCO chargée de la promotion des politiques informatiques dans les pays en voie de développement.

qui s'en dégagent. Si l'on s'en tient strictement au plan du discours tenu par les responsables africains, on peut, pour résumer, classer aujourd'hui les pays d'Afrique en trois catégories principales du point de vue de leurs stratégies et politiques informatiques.

La première correspond aux pays les moins avancés dans lesquels l'informatique est inexistante ou du moins ne correspond qu'à des implantations ponctuelles. Ce sont des pays dont le marché exigu et peu solvable a peu intéressé jusqu'à présent les firmes multinationales de l'informatique. De plus, les pouvoirs publics n'ont pas encore intégré l'informatique, principalement au regard de son coût, comme une dimension à prendre en compte dans l'administration de l'État.

La seconde catégorie de pays inclut ceux qui, depuis une période récente, commencent à développer l'utilisation de l'informatique dans l'administration afin d'améliorer son efficacité et de fournir des outils d'aide à la décision. Ces pays mettent en place une politique de formation et de contrôle des acquisitions afin de renforcer leur pouvoir de négociation face aux constructeurs et de mieux maîtriser l'utilisation de ces outils.

La troisième catégorie, enfin, comprend les pays qui tentent en outre de constituer un potentiel technologique national. Ils visent à terme à acquérir une certaine indépendance industrielle et commerciale en s'appuyant au démarrage sur des opérations de coopération Nord-Sud, notamment pour ce qui concerne l'Afrique francophone, avec des firmes ou organismes français.

La réussite d'une telle stratégie reste cependant dépendante de la réalité d'un marché régional, permettant d'atteindre des économies d'échelle, et du développement de transferts de type Sud-Sud, complémentaires aux opérations de coopération avec les pays industrialisés. En avril 1980, l'OUA accomplissait un premier pas politique dans ce sens en adoptant le Plan d'action de Lagos qui préconise un développement auto-centré de l'Afrique, visant à l'auto-suffisance du continent à travers une intégration économique progressive. L'informatique est au nombre des moyens requis pour ce plan de développement, tant à travers ses applications de gestion que ses applications industrielles. La politique et les stratégies à mettre en œuvre dans ce domaine doivent être élaborées en collaboration avec l'IBI (9).

Le niveau régional constitue dès aujourd'hui un facteur clef pour la réussite de certaines actions prioritaires. Au premier rang d'entre elles figure la formation d'un personnel qualifié qui puisse permettre aux pays africains de se dégager de la tutelle des sociétés de services étrangères. Celles-ci ont pris dans des pays comme la Côte-d'Ivoire une importance quasi institutionnelle et

(9) *Pour une infrastructure africaine de gestion, — Contribution au Plan d'action de Lagos, IBI/OUA/SPOO, mars 1982.*

leur personnel étant en grande partie constitué d'expatriés d'origine européenne, le prix de leurs services est fort élevé et entraîne un surcoût de fonctionnement qui grève lourdement le budget des institutions qui font appel à elles.

La formation apparaît comme une des toutes premières priorités et plusieurs pays se sont déjà dotés d'instituts nationaux spécialisés. Ceci n'exclut pas les solutions régionales indispensables pour les pays les plus pauvres et l'expérience de l'Institut africain d'informatique — IAI — établi à Libreville depuis 1972 présente un bilan très positif quoique limité. En outre, la pénurie d'enseignants d'informatique est un grave handicap pour la réalisation d'opérations de formation et devrait être prise en compte de façon prioritaire à l'échelle de l'Afrique tout entière.

Un deuxième problème à résoudre à l'échelon régional est celui du logiciel. Une des grandes tendances récentes d'évolution dans l'utilisation de l'informatique est en effet le recours de plus en plus fréquent à des programmes d'application standard, ou progiciels, lesquels sont écrits de façon à pouvoir être utilisés sans transformations sur un grand nombre de machines. Cette tendance se justifie par la recherche d'économies d'échelle dans la production des programmes — le coût de duplication étant quasiment nul — et par l'élargissement du cercle des utilisateurs de l'informatique à un personnel de moins en moins informaticien. Mais l'utilisation de l'informatique dans les pays africains est à considérer à la fois au regard des particularités de la structure socio-économique, qui présente souvent des caractéristiques très différentes de celles des pays industrialisés, et au regard des spécificités législatives locales. Si l'importation de progiciels ne constitue pas de ce fait une solution satisfaisante, la similarité des législations — dans des zones comme l'Afrique francophone — ou des problèmes permet d'envisager un marché potentiel régional important qui pourrait justifier la mise en place de capacités locales de production.

Le danger du mimétisme

L'importation d'équipements informatiques s'accompagne souvent de l'importation des modes d'utilisation eux-mêmes et, par là, de modèles relatifs aux structures au sein desquelles ils sont appelés à être utilisés.

L'ordinateur qui a vu le jour de façon simultanée en Europe et aux États-Unis s'appuie aujourd'hui encore sur une conception architecturale — Von Neumann — dont les principes fondamentaux découlent d'une vision proprement occidentale du monde. Il est significatif à ce propos de constater que l'industrie informati-

que japonaise — qui occupe aujourd'hui le deuxième rang mondial en termes de parts de marché — s'est développée tardivement et sur une base incitative, comme conséquence de l'insertion croissante du Japon au sein du système de l'économie mondiale et de l'adoption simultanée de certains modèles occidentaux. Pour Joseph Weizenbaum, « l'homme ne peut pas créer grand-chose sans d'abord imaginer ce qu'il peut créer (...). L'outil est bien plus qu'un simple appareil : c'est un agent du changement » (10).

Les responsables africains semblent bien l'avoir perçu, qui assignent à l'informatique un rôle moteur pour une rationalisation et un gain d'efficacité de l'administration, qui, en Côte-d'Ivoire, lui confèrent le titre de « levier de la réforme administrative » (11), ou stipulent à Madagascar que « l'informatique doit être une puissante aide de transformation sociale » (12).

On est alors en droit de s'interroger sur l'effet destructurant au plan social et culturel que peut engendrer la diffusion massive de l'outil informatique dans l'adoption d'une stratégie de « développement-imitation qui ne tolère aucune créativité nationale (...), développement unilinéaire et évolutionniste qu'attestent les politiques d'import-substitution auxquelles recourent pratiquement tous les pays dominés de la périphérie », pour reprendre les termes d'Abdou Touré (13).

S'il ne s'agit pas de rejeter en bloc le développement de l'informatique en Afrique, il est par contre important de prendre conscience du danger de greffer un modèle importé sur un corps social dominé. Il convient de mettre en garde les décideurs contre le mimétisme vis-à-vis des pays industrialisés, qui, outre les conséquences profondes envisageables aux plans culturel et social peut mener au rejet, c'est-à-dire à l'échec de l'informatisation. La question n'est pas de se garder d'introduire l'outil pour ne pas changer la structure, mais bien de savoir quel outil choisir et quelle utilisation en faire pour quel changement. Si l'informatique peut représenter aujourd'hui une chance à saisir pour les pays africains, ce n'est pas par transfert des solutions éprouvées dans les pays industrialisés que le processus doit être conduit, mais à partir de la définition d'une politique d'application fondée sur une véritable analyse préalable des besoins à satisfaire.

(10) J. Weizenbaum, *Puissance de l'ordinateur et raison de l'homme*, Paris, Éditions de l'informatique, 1981.

(11) Pour une information sur la politique informatique ivoirienne, voir M. Delapierre, J.B. Zimmermann, « L'informatique en Côte-d'Ivoire : un marché exigeant », *Temps réel*, 5 avr. 1983.

(12) Rabearivelo Andriamalagasy, *Introduction de la micro-informatique à Madagascar*, Contribution à la Conférence SPINDE, La Havane, mai 1983.

(13) A. Touré, *La civilisation quotidienne de Côte-d'Ivoire. Procès d'occidentalisation*, Paris, Karthala, 1981.

En l'état actuel des choses, il faut bien reconnaître qu'une telle analyse ne semble pas tenir une place toujours centrale et déterminante dans les politiques élaborées en Afrique, et que c'est le plus souvent le mimétisme qui domine.

C'est un nouveau type de relations entre fournisseurs et utilisateurs que les politiques africaines de l'informatique doivent œuvrer à mettre en place. Et les convergences d'intérêts pouvant être mises en lumière entre pays africains, mais aussi avec d'autres pays du Tiers monde et avec certaines couches d'utilisateurs des pays industrialisés, doivent être la base à partir de laquelle il sera possible de faire pièce à l'hégémonie sur les modes d'utilisation eux-mêmes, qu'exercent les firmes leaders de l'industrie.

Abbé David Boilat

Esquisses Sénégalaises

Publiées pour la première fois en 1853, les *Esquisses Sénégalaises* sont aujourd'hui considérées comme un classique. « Elles constituent, écrit Abdoulaye-Bara Diop, un document ethnographique et historique irremplaçable pour la connaissance du Sénégal et de ses populations au XIX^e siècle et même pour la profonde compréhension de leur réalité présente. »

Les éditions KARTHALA viennent de rééditer les *Esquisses Sénégalaises*, en y intégrant le recueil d'illustrations en couleur édité séparément à l'époque.

560 pages (15,5 × 23,5) + 24 planches en couleur,
150 F.